

FINISTERE
PENN-AR-BED



Mairie de LE CONQUET
Ti-Kêr KONK-LEON

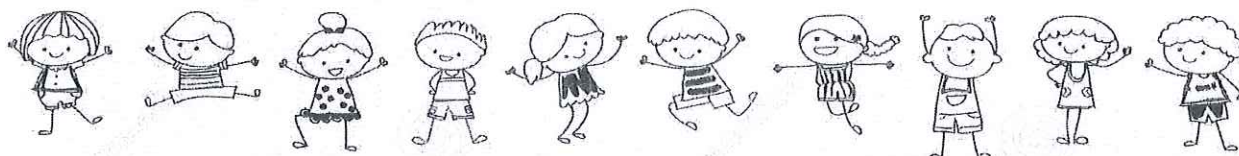
LE CONQUET, le 17 mai 2018

Le Maire, Xavier JEAN

à

Mesdames et Messieurs les parents des
enfants fréquentant le restaurant scolaire

@ NOUVEAU PORTAIL FAMILLES



Mesdames, Messieurs,

La Mairie s'équipe d'un nouveau logiciel de gestion, de réservation et de facturation de ses services « enfance – jeunesse » qui vise à simplifier les démarches des familles et à faciliter les procédures des services municipaux.

Les familles sont invitées, à compter du 18 juin, à utiliser le portail internet qui leur est dédié via le site internet de la commune www.logicielcantine.fr/leconquet *

Afin de créer les comptes utilisateur de chacune des familles sur le portail, nous vous remercions de bien vouloir renseigner et nous retourner le dossier joint : formulaire d'inscription et l'attestation d'assurance responsabilité civile, par voie postale (Mairie, service restaurant scolaire, BP 4, 29 217 LE CONQUET, par dépôt en mairie, ou à l'adresse mail suivante restaurantscolaire@leconquet.fr au plus tard pour le mercredi 6 juin.

Dès le retour de votre dossier en mairie, nous vous transmettrons par mail le lien du portail internet et un identifiant pour vous connecter.

Ce portail vous permettra :

- d'effectuer les démarches pour l'ensemble des services enfance-jeunesse,
- d'inscrire / désinscrire vos enfants au restaurant scolaire,
- de consulter et de payer en ligne vos factures,
- **de signaler au service restaurant scolaire les éventuels problèmes médicaux et/ou allergies alimentaire de votre/vos enfants (à renseigner dans la rubrique médical – sortie),**
- de mettre à jour des changements : adresse, numéros de téléphone ...

* un lien sera bientôt actif sur le site internet de la commune, actuellement en maintenance.

Les inscriptions au restaurant scolaire déjà faites depuis le début de l'année scolaire (abonnements fixe et variable actuels) sont prises en compte dans le logiciel jusqu'au mois de juillet 2018. Nous vous conseillons de vous connecter au portail famille dès réception de votre identifiant pour vérifier les éléments saisis, vous pourrez ainsi vous familiariser avec le logiciel pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Aucun autre dossier d'inscription ne vous sera transmis pour la rentrée de septembre 2018, il vous appartiendra de vous connecter en temps utile pour inscrire vos enfants.

Je profite de ce courrier pour vous informer ou vous rappeler que vous avez la possibilité d'effectuer le paiement des factures du restaurant scolaire soit :

- en **espèces ou chèque**, directement au Trésor Public de St Renan (29290), 4 rue des écoles,
- par **prélèvement automatique** : Un seul contrat est à remplir par famille, quel que soit le nombre d'enfant rationnaire. Pour en bénéficier, vous pouvez télécharger le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » directement sur le site internet de la mairie, pour signature et retour en mairie accompagné d'un RIB.
Si vous bénéficiez déjà d'un prélèvement automatique, sauf avis contraire de votre part, il sera reconduit.
- Par **paiement sur internet** : par carte bancaire en vous connectant via le site internet de la commune www.logicieltantine.fr/leconquet

Je tenais également à vous signaler que la facturation de la dernière période de l'année scolaire en cours sera faite en deux fois. Vous recevrez une première facture pour les repas allant du 14 mai au 15 juin, puis une seconde facture pour ceux allant du 18 juin au 6 juillet.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser au service comptabilité à la mairie de LE CONQUET au 02.98.89.18.89 ou par mail à : restaurantscolaire@leconquet.fr

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Xavier JEAN

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint suppléant

